Lyon, le 23 février 2012 - L'**Agence régionale de santé Rhône-Alpes** lance deux **appels à projets**
dans le médicosocial en faveur des adultes souffrant d'
autisme
et en faveur des
travailleurs handicapés
. Dans le cadre de la mise en oeuvre du
plan national autisme
et du schéma départemental de Haute-Savoie en faveur des adultes en situation de handicap, deux appels à projets sont lancés par l'Agence régionale de santé Rhône-Alpes. Ils visent la création d'une équipe mobile d'accompagnement médico-social (20 places) pour adultes autistes dans le département de l'Ain, et de 30 places en Etablissement et service d'aide par le travail (ESAT) pour travailleurs handicapés en Haute-Savoie. Les promoteurs intéressés ont deux mois pour déposer leur projet à l'ARS.

- Appel à projets pour la création d'une équipe mobile d'accompagnement pour adultes souffrant d'autisme

L'équipe mobile fonctionnera sur la base d'une file active de 20 places. Elle interviendra sur l'ensemble du département de l'Ain, au sein des établissements médico-sociaux pour soutenir les professionnels et leur donner les compétences et les savoir-faire nécessaires pour un bon accompagnement des adultes autistes. Elle leur apportera une aide à la gestion des comportements difficiles et à l'intégration des personnes autistes au sein des établissements.

En milieu ordinaire de vie, son rôle consistera à proposer un accompagnement adapté aux malades et aux familles, prenant en compte toutes les dimensions de leurs projets (santé, accompagnement médico-social et socialisation).
> Les crédits attribués par l'ARS Rhône-Alpes pour ce projet : 300 000 €.

> Les promoteurs intéressés sont invités à déposer ou envoyer leur dossier à l'ARS Rhône-Alpes au plus tard le: 16 avril 2012.

- Appel à projets pour la création de 30 places en établissement et service d'aide par le travail (ESAT) en faveur des travailleurs handicapés L'ESAT de 30 places sera situé au sein du bassin de vie du Chablais en Haute-Savoie. Il accueillera des travailleurs handicapés hommes et femmes, orientés par la commission départementale des droits et de l'autonomie des personnes handicapées.

Pour ce projet, les promoteurs devront prévoir l'accueil de personnes présentant diverses natures de handicaps et déficiences, avec des niveaux d'autonomie différents.
En vertu de ses missions générales d'accueil et d'insertion sociale et professionnelle, la structure créée sera au coeur d'un dispositif d'accompagnement vers le milieu ordinaire de travail ; à cette fin, les équipes éducatives et médico-sociales s'appliqueront à développer le potentiel des usagers.

> Les crédits attribués par l'ARS Rhône-Alpes pour ce projet : 353 400 €.
> Les promoteurs intéressés sont invités à déposer ou envoyer leur dossier à l'ARS Rhône-Alpes au plus tard le: 26 avril 2012.

Pour ces deux projets, une description précise des partenariats et coopérations est attendue. Les modalités opérationnelles permettant d'appréhender l'inscription de la nouvelle structure au sein du réseau partenarial local devront être déclinées.